



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION  
PROJETS DE RÈGLEMENT 496.23-2018, 495.6-2018 ET 501.2-2018**

**Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant le règlement  
de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.23-2018 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de revoir les limites de certaines zones et de redéfinir les usages permis.

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme 495-2016**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 495.6-2018 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 495-2015 afin d'y modifier les limites de certaines affectations.

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les plans  
d'aménagement d'ensemble numéro 501-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 501.2-2018 intitulé Règlement numéro 501.2-2018 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 501-2015 afin d'assurer la concordance aux dispositions du règlement de modification au schéma d'aménagement.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 19 décembre à 18 h 15**, à la salle Marcel Bédard de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

1. En lien avec le projet de règlement numéro 496.23-2018 visant les zones Ra-71 à Rc-82 (*nouvelles zones résidentielles situées à l'entrée de la ville*) les principaux objets de cette assemblée sont :
  - Type de construction autorisée à l'intérieur des différentes zones;
  - Revoir certaines typologies résidentielles permises;
  - Réviser certaines normes architecturales propres à certaines zones;
  - Maintenir la dominance résidentielle du secteur.
  
2. En lien avec le projet de règlement numéro 495.6-2018 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont :
  - Revoir les limites de l'affectation agricole à vocation particulière (secteur Grand-Portneuf) par rapport à l'affectation agricole viable
  
3. En lien avec le projet de règlement numéro 501.2-2018 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont :
  - Modification des critères touchant la compatibilité des usages ainsi que l'implantation des bâtiments concernant le PAE-2 (secteur du Domaine le Grand-Portneuf);
  
4. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.
  
5. Les projets de règlement numéro 496.23-2018, 495.6-2018 et 501.2-2018 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 5<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2018.**

La greffière,



Me Esther Godin